

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Décision du 1er septembre 2021 de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI.

NOR : ECOD2126517S

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de direction de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI conclue le 30 juin 2016 entre la direction générale des douanes et droits indirects et la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux, telle que modifiée par les avenants n°1 du 8 mars 2018 et n°2 du 4 février 2020 ;

Vu la décision de délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Décide

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la délégation de gestion administrative des carrières susvisée, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes, en fonction au sein du centre de services des ressources humaines (CSRH) :

- M. Philippe REYNAUD, administrateur des douanes et droits indirects, chef du CSRH,
- M. Yoann REY, directeur des services douaniers de 2ème classe, adjoint au chef du CSRH,
- Mme Florence ADAMIAK, inspectrice principale de 1ère classe, cheffe du département « gestion administrative et paye »,

- M. Didier RIEUL, inspecteur régional de 1ère classe, chef du département « exploitation, carrière et spécialisé »,
- M. Marc OSWALD, inspecteur régional de 3ème classe, adjoint à la cheffe du département « gestion administrative et paye »,

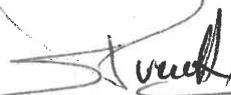
A effet de signer, dans les limites fixées par l'article 2-3 de la convention de délégation de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI modifiée, l'ensemble des actes repris en son annexe.

ARTICLE 2 : La décision portant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects de Nouvelle-Aquitaine pour les actes de gestion administrative des carrières des personnels de la DGDDI du 1^{er} septembre 2020 est abrogée.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des douanes.

Fait le **1 SEP. 2021**

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects
de Nouvelle-Aquitaine,



Serge PUCCETTI